



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Arrêté modifiant la composition de la commission de concertation pour l'enseignement privé
instituée au siège de l'académie de Lille**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 442-11, R 442-63 à R 442-73 ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 30 juin 2021 du ministère de l'intérieur portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2022 portant répartition des sièges de la commission de concertation instituée au siège de l'académie de Lille ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 portant composition de la commission de concertation instituée au siège de l'académie de Lille ;

Vu les désignations des collectivités et organismes concernés ;

Sur proposition de la rectrice de l'académie de Lille et du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1 : l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 susvisé est modifié comme suit :

I. Au titre des personnes désignées par l'État

(...)

c) quatre représentants des services académiques

Titulaires

monsieur Paul-Eric PIERRE
secrétaire général de l'académie de Lille

Suppléants

monsieur Sébastien VAUTHEROT
secrétaire général adjoint de l'académie de Lille

monsieur Olivier COTTET
inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'éducation
nationale du Nord

monsieur Stéphane LEFEVRE
secrétaire général de la direction des services
départementaux de l'éducation nationale du Nord

monsieur Jean-Roger RIBAUD
inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'éducation
nationale du Pas-de-Calais

monsieur Abdel-Kader KHELIFI
adjoint au directeur académique des services de
l'éducation nationale du Pas-de-Calais

monsieur Marc GERONIMI
délégué de région académique à la formation
professionnelle initiale et continue
académie de Lille

monsieur Jean-Michel CARRON
délégué régional aux enseignements techniques
académie de Lille

III. Au titre des représentants des établissements d'enseignement privé

(...)

c) trois parents d'élèves dans les établissements d'enseignement privé

Titulaires

madame Corinne BOGAERT

madame Frédérique LOQUET

monsieur Ludovic VAN NIEUWENHOVE

Suppléants

monsieur Frank-Olivier DENAYER

madame Hermine ROBILLART

madame Michaëlle BLAREAU

Article 2 : les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 susvisé restent inchangées.

Article 3 : le secrétaire général pour les affaires régionales et la rectrice de l'académie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **1 1 JUIL. 2023**


Georges-François LECLERC